


Le magazine des habitants de

Nieul **sur** Mer

LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE - N°40 AVRIL 2017

PAGE 5

**À compter
du 15 mai**

A hand is shown flipping a white light switch. The background is a dark night street scene with buildings and a street lamp. The text is overlaid on the right side of the image.

**La commune
éteint son
éclairage public
de minuit
à 5h30**

4 • Dossier
Environnement :
la nature en ville

7 • 2017 :
Des investissements,
mais encore ?

Le magazine des habitants de

Nieul sur Mer

LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE - N°40 AVRIL 2017

Notre cadre de vie

Nous nous y sommes engagés : nous ferons tout pour que notre commune continue à vous offrir un cadre de vie de qualité. Cet engagement, je l'ai renouvelé lors de la dernière cérémonie des vœux en janvier dernier. Et pour cela, chaque commission municipale travaille à améliorer l'existant ou bien à développer de nouveaux projets, selon nos besoins et avec nos moyens. Garantir le cadre de vie passe tout d'abord par l'investissement. Le budget 2017 vient d'être voté. La santé financière de la commune est bonne. Plus de 600 000 euros sont inscrits pour des travaux de réfection de voirie et de trottoirs. C'est beaucoup et c'est peu à la fois au regard de l'état des trottoirs dans certains quartiers. Nous en sommes conscients et nous planifions les réfections au fur et à mesure. Elles viennent s'ajouter aux nombreux programmes de travaux prévus tout au long de l'année car malgré les difficultés, la commune se donne pour axe prioritaire de maintenir, cette année encore, le même niveau d'investissement et ce grâce à la maîtrise des dépenses depuis plusieurs années et grâce à la bonne gestion de notre endettement, à la fois limité et contrôlé.

Garantir le cadre de vie c'est aussi garantir le respect de l'environnement. Deux éléments majeurs vous sont présentés dans ce magazine. L'application du « zérophyto » pour la gestion des espaces communaux d'une part et la mise en place à compter du 15 mai de l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit. Ce sont deux points essentiels que je vous invite à lire dans notre dossier.

Et puis garantir le cadre de vie c'est aussi garantir le respect des habitants. À ce titre chacun a un rôle à jouer : participer à l'entretien de la commune en nettoyant son trottoir, ne pas stationner son véhicule sur les espaces de cheminement piéton, ne pas jeter ses déchets dans les espaces publics. La ville appartient à chacun, donc elle appartient à tout le monde. Sachons la partager avec civisme et respect.

*Très cordialement**Henri Lambert, Maire de Nieul-sur-Mer,
Vice-Président de la CdA de La Rochelle*

3 Patchwork

L'actualité en bref.

4 Environnement

La nature en ville

Éclairer la nuit : on arrête !

Zérophyto : pourquoi, comment ?

6 BUDGET 2017

La commune maintient son niveau d'investissement

7 Cadre de vie

2017 : Des programmes

d'investissement : mais, encore ?

8 Vivre ensemble

Senior : bien chez soi,

bien dans sa ville

9 Bon à savoir

Fête des voisins : faites une demande

d'accompagnement

10 Associations et culture

Tribune à Stéphane Gilleron

11 Agenda

De mai à septembre



Mairie - BP 50013 - 17137 Nieul-sur-Mer
mairie@nieul-sur-mer.fr • Tél. : 05 46 37 40 10
Directeur de la publication : Henri Lambert
Rédactrice en chef : Nancy Henry, DGS

Maquette : RC2C • Photos : Service Communication •
Impression : Imprimerie Rochelaise • Imprimé sur
du papier certifié 100 % PEFC, issu de la gestion
durable des forêts • Tirage 3 200 exemplaires •
Dépôt 2^e trimestre 2017.

nieul-sur-mer.fr

Flashez pour visionner
les anciens numéros ou
pour en savoir plus sur
la Commune



Le Maire (au centre) en présence de Martine Hérault (en haut à droite)
et des nouveaux membres du Conseil des Sages.



© photo : Jean-Pierre Ouvrard

RETOUR SUR

L'ÉCOLE G. CHOBELET, PIONNIÈRE DU DÉPARTEMENT

Les élèves du CM2 de l'école G. Chobelet sont les premiers de notre département à avoir été sensibilisés, dans le cadre d'une initiative nationale, aux dangers de la toile dans le cadre d'une expérience éducative encadrée par la gendarmerie nationale de Nieul. Le « permis internet » permet d'intervenir préventivement auprès des écoliers (et de leurs parents) pour un usage vigilant et responsable de la toile.

LA PHRASE

*Protéger l'environnement,
c'est préserver la santé
de nos enfants*

Marc Maigné, nouvel adjoint
à l'environnement et au développement durable

La réunion publique sur le plan de prévention des risques littoraux (PPRL)

Le 2 février s'est tenue à l'espace Michel Crépeau une réunion publique en présence de M. le Préfet et regroupant les communes de Nieul-sur-Mer, Marsilly et L'Houmeau. L'ordre du jour concernait la présentation aux habitants des trois communes du « PPRL », document réalisé par les services de l'État. L'objectif du plan de prévention est de parvenir à maîtriser l'urbanisation dans toutes les zones de la commune, exposées à des risques de submersion en fixant les conditions d'utilisation et d'occupation des sols. Ces zones sont déterminées en confrontant les enjeux humains, économiques et environnementaux aux aléas connus. Après cette réunion publique, il sera procédé à un affichage en mairie des zones règlementaires au cours du printemps pour une durée de deux mois puis à une enquête publique menée dans chaque commune. Le règlement une fois finalisé ne s'appliquera qu'aux constructions futures et n'imposera aucun changement à celles déjà existantes.

+ | Rens. Direction services techniques et urbanisme - 05 46 37 88 57

C'EST DÉCIDÉ !

Délibération n° 1

À l'unanimité, le conseil municipal du 2 février a voté la modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2017/2018 afin de tenir compte des constructions de logements en cours.

+ | Rens. Service Enfance Jeunesse - 05 46 37 15 72

Délibération n° 2

Deux rues nouvelles ont reçu une appellation lors du conseil municipal du 9 mars :

- la rue Laprouse (secteur « les grands champs »)
- la rue Olympe de Gouge (sur le programme d'aménagement « le domaine de l'Aunis »).

ENVIRONNEMENT : LA NATURE EN VILLE

Environnement et développement durable : un nouvel adjoint aux commandes

Après presque trois années de présence au conseil municipal comme adjoint à l'environnement, Jean-Marc Sornin quitte ses fonctions. « *La fonction d'adjoint délégué demande beaucoup de disponibilité et contrairement à mes prévisions en début de mandat, mon emploi du temps professionnel s'est alourdi et n'est plus conciliable avec mes engagements au sein de l'équipe municipale* ». S'il n'exerce plus les fonctions d'adjoint, Jean-Marc Sornin n'en reste pas moins un conseiller municipal actif. Suite à sa démission, la délégation a été reprise par Marc Maigné, élu lors du conseil municipal du 9 mars dernier.



Marc Maigné

" En tant que médecin, je suis particulièrement attaché aux questions de santé publique. Les risques sanitaires liés aux pollutions de l'air, de l'eau, du sol, sont aujourd'hui admis par tous et nous avons le devoir de les limiter au maximum. À notre niveau cela commence par des gestes simples : tri des déchets, co-voiturage et transports en commun, jardinage sans désherbant... Il est très important d'informer, de sensibiliser les habitants de la commune dès le plus jeune âge, et de favoriser des actions citoyennes. Je m'y efforcerai dans mon rôle d'adjoint à l'environnement et au développement durable. "

EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éclairer la nuit : on arrête !

Nous nous sommes engagés à mener des actions pour asseoir notre commune dans une démarche éco-responsable en économisant l'énergie, en favorisant la biodiversité, en encourageant l'écocitoyenneté. Éteindre l'éclairage public la nuit est une action majeure que la commission Environnement a longuement travaillé, en pesant le pour et le contre, en s'assurant d'une juste conciliation entre environnement et vie quotidienne. Mais pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ? Voici les six bonnes raisons :

1/ Réaliser des économies budgétaires

Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières, simples à mettre en place (voir rubrique « en chiffres » ci-contre)

2/ Limiter la consommation d'énergie

Nous le savons, « l'énergie est notre avenir ». Il faut l'économiser donc pour en bénéficier le plus longtemps possible, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour limiter les déchets toxiques des centrales de productions d'électricité.

3/ Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces vivantes notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe

à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant vulnérables face à leurs prédateurs.

4/ Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour/nuit est essentielle aussi pour l'Homme. L'être humain est un animal diurne qui a un rythme biologique bien défini, actif le jour et au repos la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté, autant que possible. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

5/ Préserver le ciel nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel et des paysages nocturnes. Étoiles, planètes et objets célestes offrent un spectacle nocturne que l'on a oublié d'apprécier mais dont les amateurs d'astronomie ne se privent pas... quand les lampadaires sont éteints.

6/ Respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets. La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 dite « Loi Grenelle 1 » précise que « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».



À compter du 15 mai, la commune éteint son éclairage public

de minuit à 5h30

À l'exception des nuits de Noël et de la Saint-Sylvestre et en cas d'alerte météo « rouge »

1 788

LAMPADAIRES SUR LA COMMUNE

4 100 h

d'éclairage par an

LE COÛT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2016 S'ÉLÈVE À :

56 600 €

Eteindre la lumière 5 heures/jour

c'est plus de 25 000 € d'économies

soit 44 % du budget consacré à l'éclairage.

ZÉROPHYTO ET ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Zérophyto : pourquoi, comment ?

La question de l'entretien différencié de la commune a déjà été présentée dans les magazines précédents (n° 38 de septembre et n° 37 d'avril 2016). Pourquoi différencié ? Parce que le type d'entretien et les fréquences d'intervention sont définis différemment en fonction de la position des différents sites, de leur destination et bien sûr du niveau de résultat attendu. Ainsi le plan d'entretien sera différent aux abords de la mairie, dans les quartiers, aux extérieurs de la commune ou sur les voies de circulation selon un principe simple : A chaque site, une méthode, à chaque

méthode un moyen. Pour rendre ses différentes méthodes d'entretien efficaces, la commune doit donc également adapter, progressivement, les moyens dont elle dispose en renforçant ses équipements techniques et en faisant appel à des entreprises extérieures spécialisées pour venir appuyer les interventions quotidiennes des agents municipaux. Parce qu'il n'est pas possible d'entretenir de la même manière les 11 km² de la commune avec ou sans produit chimique, le « tout manuel » implique nécessairement des renforts.

Réunion publique

Fin ! Depuis le 1^{er} janvier, le « zérophyto » est une obligation pour les communes. Nieul-sur-Mer a été pionnière sur le sujet dans le cadre de la charte Terre Saine. Entre 2008 et 2016, la quantité de pesticides utilisée sur la commune a été réduite de 80 à 5 litres. Avoir anticipé l'arrêt des produits phytosanitaires nous a permis de nous adapter rapidement au zérophyto. Néanmoins, cela implique des changements dans les techniques de travail, dans l'organisation, dans les méthodes employées. Cela génère aussi des questions de votre part. C'est pourquoi nous vous convions à une réunion publique le 28 juin prochain afin de vous exposer les conséquences de l'interdiction des produits phytosanitaires dans les communes et de répondre à vos questions.

+ | Rens. mairie 05 46 37 88 57 - Infos sur les panneaux électroniques

L'entretien de la commune : l'affaire de tous, évidemment !

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Cet entretien est l'affaire de tous, dans une démarche zéro produits phytosanitaires que nous impose la loi mais aussi dans une démarche citoyenne et participative.

La commune vient de prendre un arrêté municipal prévoyant que chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir, devant de porte, caniveau... en bon état de propreté, sur toute la largeur (et dans la limite de trois mètres), au droit de façade et en limite de propriété. Cet entretien concerne le désherbage mais également le démoussage et le balayage. Par temps de neige ou de gelée, le trottoir devra être dégagé ou sablé.

Nous comptons sur le sens civique de tous dans l'intérêt de chacun.

+ | Rens. police municipale - 05 46 37 40 10

2017 : on plante !

L'objectif d'un plan de fleurissement est d'embellir le cadre de vie en aménageant des espaces fleuris ou végétalisés dont l'attrait esthétique est le plus durable possible et nécessite un entretien raisonnable. Depuis le début de l'année, sur l'ensemble de la commune, des reprises d'aménagement végétal sont en cours, sur l'avenue de La Rochelle, en mairie, sur la place de la Liberté ainsi que sur trois ronds-points (en haut de l'avenue de La Rochelle, devant la mairie et rue Clément Marot). La haie de l'avenue du Grand Large fait également l'objet d'une reprise partielle pour des raisons d'entretien mais aussi de sécurité.

Ce nouveau plan de fleurissement intègre les contraintes liées à une gestion durable des espaces végétalisés. L'utilisation renforcée du paillage (produit par les tailles et élagages réalisés par les services municipaux), la mise en place de goutte-à-goutte, la préconisation de plantes vivaces ou graminées (au lieu d'annuelles), la minéralisation de certains espaces mais aussi la limitation du nombre de bacs et jardinières et la suppression des micro-haies... autant de nouvelles mesures qui vont permettre d'assurer l'attrait esthétique de nos espaces verts tout en gardant le souci de la biodiversité et du respect de l'environnement.

3

questions à
**Jean-Baptiste
Champy, référent
espaces-verts au
centre technique
municipal**



Comité de rédaction : Le zérophyto est effectif dans la collectivité depuis le 1^{er} janvier. En quoi cela a-t-il changé vos façons de travailler ?

J. B Champy : Toutes nos façons de faire ont changé. Il faut nous adapter et adapter nos méthodes de travail. Il faut trouver des méthodes alternatives nouvelles ou bien faire renaître les anciennes techniques oubliées. Tout est à revoir.

C.R : En tant qu'agent des espaces verts, quels sont les avantages et les inconvénients du zérophyto ?

JB.C : Les inconvénients sont évidents. Nous sommes moins dans la création et beaucoup plus dans l'entretien. Nous passons le plus clair de notre temps à désherber et entretenir les trottoirs et les espaces verts. Physiquement, le travail exclusivement manuel est beaucoup plus dur et fatigant. Mais à côté de ces inconvénients, nous avons le sentiment d'agir pour l'environnement en supprimant toute pollution dans nos méthodes de travail. En tant que jardinier nous n'y sommes évidemment pas insensibles. Et puis nous savons que c'est mieux pour notre santé.

C.R : la commune a-t-elle des stocks de produits ?

JB.C : Non. La commune a cessé d'acheter des produits phytosanitaires dès 2016. Les derniers stocks de produits ont été écoulés fin 2015-début 2016 dans les espaces fermés comme le cimetière. Depuis l'armoire sécurisée qui servait à ranger les produits au centre technique est vide.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Toutes les fleurs garnissant les jardinières et les colonnes qui décorent la mairie proviennent des serres horticoles de la Ville de La Rochelle. Les autres proviennent uniquement de pépinières locales.

LA COMMUNE MAINTIEN SON NIVEAU D'INVESTISSEMENT

Le budget 2017 a été voté à la majorité des voix le 6 avril. Présentation en synthèse d'« un budget rigoureux qui permet à la commune, malgré un contexte incertain, de maintenir son niveau d'investissement », par Sylvie Dubois, adjointe aux finances.

Comité de rédaction : En 2016 vous aviez annoncé un budget « prudent et ambitieux ». Finalement qu'aura été cet exercice budgétaire ?

Sylvie Dubois : 2016 fut sur le plan financier ce qu'il convient d'appeler « une bonne année ». Comme annoncé, des efforts particuliers ont été réalisés afin d'optimiser le moindre euro dépensé. Toutes les dépenses sont passées à la loupe. Cela nous a permis d'atteindre un niveau de dépenses très bas même s'il faut convenir que ce niveau sera difficile à maintenir. Comme pour les ménages, la commune est sans cesse soumise à des hausses de prix et à de nouvelles dépenses. Et puis nous avons bénéficié de recettes exceptionnelles comme la dotation aux « maires bâtisseurs » qui reconnaît les efforts de construction de logements sur la commune ou bien le produit de la vente du golf de la Prée. Les efforts réalisés depuis plusieurs années et ces recettes exceptionnelles ont permis de dégager un important excédent de l'ordre de 2 600 000 euros que nous allons pouvoir réinvestir.

C.R : La pression fiscale sur les ménages est un sujet récurrent. Quelle est la position de la commune pour 2017 ?

S.D : Il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition en 2017. La santé financière de la commune est bonne, notre capacité d'autofinancement aussi. L'excédent dégagé au terme de l'année 2016 nous permet de couvrir la nouvelle baisse des aides de l'Etat en 2017. Nous n'avons aucune raison d'augmenter les taux cette année. Toutefois les ménages ressentiront la hausse de 0,4 % qui a été décidée par l'Etat.

C.R : Lors du vote du budget, vous avez annoncé la réalisation d'un emprunt en 2017. Ce n'est pas paradoxal d'emprunter alors que la commune dégagne un fort excédent ?



Sylvie Dubois, première adjointe aux Finances

S.D : Pas du tout. La vie budgétaire d'une commune ne doit pas se penser sur une seule année. Il faut se projeter, anticiper et préparer les années à venir. Aujourd'hui notre niveau d'autofinancement est très bon mais nous ne pouvons pas ignorer que d'année en année les recettes

diminuent. Nous souhaitons réaliser un emprunt de 300 000 euros qui nous permettra de renforcer notre trésorerie tout en bénéficiant des taux encore exceptionnellement bas. De plus comme plusieurs emprunts s'arrêtent en cours d'année, cela nous permet de souscrire un nouveau crédit mais sans alourdir le poids de notre dette.

C.R : Quels sont les principaux axes de ce budget 2017 ?

S.D : Les axes restent les mêmes que les années précédentes à savoir : optimiser les dépenses en analysant chacune d'entre elles, mettre systématiquement en concurrence tous les achats et maintenir notre niveau d'investissement malgré la baisse des recettes. Il n'y a pas de raison de changer de formule puisque manifestement, au vu de nos résultats, cela fonctionne.



9 504 782 €

69 %
en fonctionnement

31 %
en investissement

71 %
part de
l'autofinancement
dans les recettes
en investissement

**BUDGET ALLOUÉ
AUX ÉTUDES ET
TRAVAUX :**

1 900 000 €
dont 630 000 €
pour les reprises de voiries

**BAISSE GLOBALE
DES DOTATIONS
DE L'ÉTAT :**
282 000 €

Une capacité de
désendettement
de 3 ½ ans

2017 : DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : MAIS, ENCORE ?

La Municipalité a depuis plusieurs années mis en place une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement conjuguée à une gestion saine de son endettement. Cela a permis d'augmenter sensiblement notre capacité d'investissement. Parmi les choix à faire, la priorité est donnée aux travaux d'amélioration des bâtiments et du cadre de vie.

Dans le cadre du programme pluriannuel de reprise des chaussées détériorées, la part la plus importante du budget d'investissement est attribuée aux travaux de réfection de trottoirs et de voirie.

Ces investissements s'associent à des opérations de mise en sécurité des voies de circulation notamment par la mise en accessibilité des passages piétons et la pose de mobilier de sécurité aux abords des intersections.



Chantier d'enfouissement des réseaux rue des Moureilles

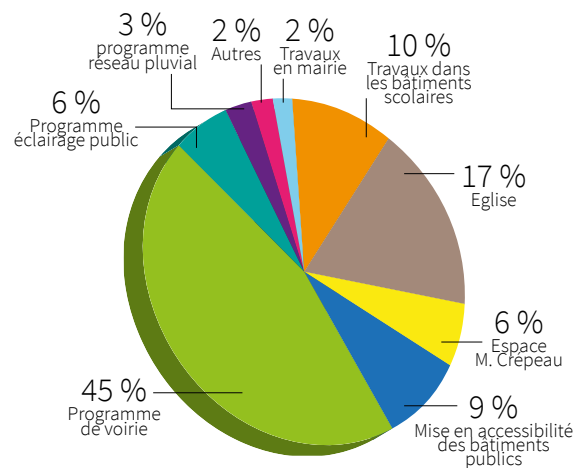
Programme de voirie : encore une année bien remplie

Nature des travaux d'investissement	Sont concernées
Réfection des trottoirs et voiries dans les quartiers	Les rues : d' Aquitaine, Garnier, de l'Emblave, du Val Hureau (1 ^{ère} tranche) et F. Jauffret (2 ^e tranche)
Programme de mise en sécurité	Les rues : Clément Marot, Petit Plomb
Programme de voiries et de réseaux	Les rues : de Maillezais, des Moureilles

Les programmes d'étude sont lancés pour :

- L'effacement des réseaux aériens rue de Lauzières (entre le centre-bourg et la rue du Treuil Bâton)
- L'aménagement de la rue de Lauzières (entre le centre-bourg et la rue C. Marot)
- L'aménagement de la dernière partie de la rue du Port et la reconstruction du vieux pont

Ventilation de la part du budget attribuée aux travaux d'investissement dans les bâtiments et sur les différents réseaux.



Reprise de trottoirs, réfection de voiries, enfouissement de réseaux. Ces divers programmes représentent en 2017 un budget de

698 000 €

Concernant les bâtiments publics, l'accent est mis sur 4 programmes :

1

La poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Après les extérieurs de la mairie, ce sera au tour de les extérieurs de la mairie, ce sera au tour de l'accueil d'être rendu accessible. Sont également concernées l'école G. Chobelet ainsi que la maison des associations. En raison de contraintes techniques particulières liées à la structure de la maison des associations, des demandes de dérogation ont dû être déposées. En fonction de la décision des services de l'Etat, les travaux seront réalisés sur les années 2017 et 2018.

2

La reprise des toitures de l'espace M. Crépeau.

La partie la plus ancienne du bâtiment date des années 80. Les toitures, d'origine pour certaines, présentent quelques désordres qu'il convient de corriger. Ce programme de reprise des toitures s'étalera sur deux ans.

3

La poursuite du programme d'amélioration énergétique des bâtiments

avec le remplacement de la chaudière de l'école A Devaud par un nouvel équipement de basse consommation permettant de réaliser des économies de charges et des économies d'énergie

4

Les travaux de restauration du clocher,

commencés au cours de l'été 2016 et qui viennent de s'achever.

SENIORS

BIEN CHEZ SOI, BIEN DANS SA VILLE

*L'Ehpad "Les Jardins de Gô",
un lieu privilégié quand on
doit quitter son domicile*



Depuis 2008 la commune s'est engagée dans une politique volontariste en faveur des Séniors afin de les aider à bien vieillir à la maison, dans leur environnement mais également à s'épanouir à l'extérieur dans le cadre d'activités variées. La commune, le CCAS, les associations, tous vous accompagnent dans votre quotidien pour vous faciliter la vie et vous faciliter la ville.

🕒 Bougez avec la ville !

Tout au long de l'année, le **CCAS et la commune organisent des événements** pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se rencontrer, de bouger et de ne pas se replier sur soi.

🕒 Pour sortir...

Une **journée récréative** est organisée chaque année dans un lieu différent. Cette année, la sortie tournera autour du thème des vendanges.

+ | Rens. CCAS 05 46 37 72 86

🕒 Pour vous détendre...

S'il vous est impossible de venir jusqu'à la bibliothèque, même de façon momentanée, **la bibliothèque peut venir jusqu'à vous**. En étroite collaboration, la bibliothécaire et une équipe de bénévoles se proposent de vous apporter à votre domicile le(s) livres(s) de votre choix.

+ | Rens. bibliothèque - 05 46 37 39 18

🕒 Pour le plaisir ...

Une pointe d'épicurisme n'ayant jamais fait de mal à personne, le CCAS organise chaque année **un repas agrémenté d'un spectacle en collaboration avec le Comité des fêtes**. Echange, convivialité, bonne humeur et bonne chère sont au rendez-vous.

+ | Rens. CCAS - 05 46 37 72 86



*Echange, convivialité,
bonne humeur et
bonne chère... au repas
des seniors.*

🕒 Des aides au quotidien, pour le quotidien

Le CCAS est au centre de l'action municipale. À tout moment, des professionnels répondent à vos questions et vous aident à trouver les meilleures solutions pour **vous aider et vous faciliter le quotidien**. Notre objectif rejoint le vôtre : que vous soyez bien chez vous et que vous puissiez y rester le plus longtemps possible.

+ | Pour toute information, contactez-nous au 05 46 37 72 86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h ou sur www.nieul-sur-mer.fr

Aide à domicile : à votre service

Certains actes de la vie quotidienne se compliquent. Contactez le service d'aide à domicile au **05 46 37 72 86**. Un service adapté à vos besoins sera mis en place.

A situation exceptionnelle, plan exceptionnel

En cas de forte chaleurs, le CCAS met en place un suivi personnalisé pour s'assurer du bien-être des seniors notamment celles et ceux qui sont isolés. Pour bénéficier de cette aide, contacter le CCAS

+ | Rens. 05 46 37 72 76

« **Les jardins du Gô** » : un lieu privilégié. Bien vivre à Nieul, c'est pouvoir y rester même lorsque le domicile n'est plus le lieu de vie adapté. Dans un environnement agréable, cet établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes vous accueille dans un cadre de vie sécurisé et bienveillant ; il met à votre disposition des services variés et de qualité.

🕒 Avec les associations nieulaises : à chacun son activité !

Le tissu associatif de Nieul est riche, varié et accueillant.

Quels que soient vos goûts et vos choix, vous trouverez forcément une activité qui vous conviendra entre gym douce, tir à l'arc, marche à pied, vélo... Ou bien théâtre, chant, peinture, astronomie... ou encore échecs, informatique, photographie. À moins que vous ne soyez tenté par l'humanitaire. Et pourquoi pas plusieurs activités ? Toutes les coordonnées des associations sont disponibles sur le site internet nieul-sur-mer.fr ou sur dépliant disponible en mairie.

+ | Rens. mairie -
05 46 37 40 10



*Les membres du
bureau de l'association
Nieul Détente
(ex Club des Blés d'Or)*

LA FÊTE DES VOISINS

Traditionnellement organisée en mai dans le but de rassembler les habitants d'un même quartier, de mettre du lien au sein de la ville et de créer un moment de convivialité, la fête des voisins n'est pas organisée par la commune de Nieul.

En revanche nous pouvons vous accompagner si vous souhaitez organiser l'évènement dans votre quartier notamment en vous prêtant du matériel (tables, bancs... « dans la limite des stocks disponibles ») et en sécurisant les lieux si nécessaires par la pose de barrières. Il vous suffit d'adresser un courrier au maire en précisant la date et le lieu précis de l'évènement, la nature et la quantité du matériel souhaité. C'est aussi l'occasion de convier un élu de votre commune dans votre quartier afin d'échanger sur votre quotidien et d'obtenir des réponses directes à vos questions.

+ | **Rens. accueil mairie 05 46 37 40 10**

Stationnement gênant : ras le bol !

Ce n'est pas faute de le dire ou de l'écrire, les trottoirs sont faits pour tous et avant tout pour les piétons. L'incivisme récurrent de certains nous fait réagir et fait réagir les habitants de Nieul qui, dans certains lieux de la commune, sont contraints de marcher sur la route, parfois avec poussettes et jeunes enfants. Non, les trottoirs ne sont pas des parkings. Aussi nous vous prions de bien vouloir garer votre véhicule de façon à ne pas entraver la circulation piétonne. Face à l'ampleur du phénomène, la commune s'est rapprochée de la gendarmerie qui interviendra dorénavant pour verbaliser les stationnements gênants et dangereux.

+ | **Rens. police municipale - 05 46 37 40 10**



Les véhicules mal garés se verront apposés des « papillons d'information » afin de sensibiliser les conducteurs ; après les papillons, ce seront les « prunes ».

EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

VOLONTARISTE ?!?

C'était la vision, volontariste, de la majorité municipale actuelle pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les bâtiments communaux.

Or, cette majorité fait « machine arrière toute » pour celle concernant la Maison des associations. En effet, le diagnostic du bureau d'études Socotec fait mention d'une modification de l'escalier pour un budget de 3 000 € et pour l'installation d'un ascenseur extérieur, d'une estimation de 100 000 €. Ces montants ont été approuvés par le bureau municipal le 15 juin 2015. Aujourd'hui, ces dépenses sont remises

en question par la décision de faire une demande de dérogation auprès de la commission préfectorale pour éviter ces transformations.

Si l'on peut admettre une dérogation pour raison technique concernant l'escalier ; il n'en est pas de même pour l'ascenseur et pour une cause financière. Ce serait interdire ainsi l'accès aux salles de l'étage aux personnes à mobilité réduite... À vous, à nous car sans être forcément handicapés, l'âge ne permet pas toujours de monter des marches et les accidents de la vie courante peuvent aussi nous priver, temporairement, de notre mobilité.

Ainsi, que devient l'égalité des citoyens devant la loi ? Condamner l'accès à l'étage, c'est condamner la Maison des associations... C'est impensable !!!

Prochaine permanence d'Evelyne Ferrand, votre conseillère départementale et vice-présidente : le 22 mai 2017 de 09 h 00 à 11 h 30, sur rendez-vous au 06 24 65 17 98.

Philippe Durieux 06 19 32 17 70
Jacqueline Chevallier 05 46 37 21 39
Christian Tavares 05 46 37 37 08
Véronique Bonneau
Michel Durrant 05 46 56 44 38.

Réforme de la délivrance des Cartes Nationales d'Identité



Depuis le mois de mars et suite à une réforme nationale, votre mairie ne pourra plus vous délivrer vos cartes nationales d'identité. Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique pourront traiter vos demandes. Les mairies les plus proches sont : La Rochelle, Lagord, Aytré, Châtelailon-Plage et Marans. Sachant que ces cinq communes vont devoir recueillir et traiter un nombre très important de demandes en raison de ce regroupement, les délais de traitement risquent de s'allonger sensiblement. Nous vous invitons donc à anticiper vos démarches et à prendre rendez-vous directement auprès de l'une de ces communes.

+ | **Rens. accueil mairie au 05 46 37 40 10**
ou mairie@nieul-sur-mer.fr
Pour prendre rendez-vous :

Mairie de La Rochelle/ État civil - 05 46 51 14 01
Mairie de Lagord - 05 46 00 62 00
Mairie d'Aytré - 05 46 30 19 19
Mairie de Châtelailon-Plage - 05 46 30 18 18
Mairie de Marans - 05 46 01 10 29

Attention : compter huit semaines pour obtenir une carte d'identité

Pas de sortie de territoire pour les mineurs sans autorisation

Depuis le 15 janvier, un enfant mineur qui vit en France et qui voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents (dans le cadre d'un voyage scolaire, avec ses grands-parents...) doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire.

Il s'agit d'un formulaire accessible en téléchargement sur le site du service public ou sur le site de la commune. Il est également disponible en version papier à l'accueil de la mairie. Celui-ci doit être complété et signé par un parent (ou représentant légal) et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire. Le maire n'a pas à contrôler la véracité des informations ni à signer ce document. L'autorisation de sortie de territoire est un document obligatoire à remettre à l'enfant même s'il est déjà en possession de sa propre carte d'identité ou de son passeport.

+ | **Rens. Accueil de la mairie 05 46 37 40 10**
Téléchargement : www.nieul-sur-mer.fr /
rubrique la mairie et ses services/Etat civil ou
sur www.service-public.fr

TRIBUNE À STÉPHANE GILLERON



photo Marydor

Natif du Pas-de-Calais, Stéphane grandit dans une famille qui baigne dans la musique grâce aux programmes de la BBC et aux disques d'Andrée, la maman chanteuse et passionnée de musiques anglo-saxonnes : un mélange de jazz, crooners et pop music.

Parlez-nous de votre 1^{ère} guitare :

À 11 ans, je suis en « camp de vacances », 5 jours sous la tente en plein champ, loin de chez moi. La nuit tombée, un feu de camp, une guitare, 3 accords et ... la magie opère. Presque tout un orchestre dans un morceau de bois et quelques cordes ... L'année suivante, durant un autre camp, mes parents me font la surprise de m'offrir ma première guitare. Arrivé à La Rochelle en 1988, Stéphane participera 2 ans à l'atelier Jazz du Carré Amelot. Arrivera alors le plaisir de jouer la musique de jazz avec d'autres passionnés. Ces moments de complicité, certains ont pu les vivre le 19 février dernier avec le concert du Tangerine Trio.

Le jazz est constitué de nombreux courants, quels sont ceux qui vous inspirent le plus ?

Je les écoute tous mais ceux qui ont ma faveur sont : bop, hard bop, cool, world jazz et jazz latin. Le jazz impose un cadre mais offre aux musiciens la liberté d'improviser, d'interpréter. Un thème peut être joué avec une infinité de possibilités. Rien n'est jamais figé.

Que vous apporte la musique ?

Du plaisir ! Quand je joue, c'est une connexion à un état particulier, un peu ailleurs, une connexion à une déconnexion, en quelque sorte ! Et parce que je ne joue pas seul, j'y trouve amitié et complicité avec mes partenaires.

L'art est universel. La beauté, même si elle est subjective, est également universelle. Elle touche et apaise tout le monde. En jouant, j'espère modestement approcher la beauté de cet art et toucher les gens.



ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le précédent numéro dans l'article page 6 "Une association qui monte en flèche". Les coordonnées de l'association des Archers de la Tublerie ayant changé vous pouvez dorénavant les contacter au 06 35 56 43 49 ou par mail : archers.latublerie@gmail.com Site : www.archersdelatublerie.fr

*Au détour d'une rue,
d'un atelier... pendant
deux jours, l'art s'invite
en ville ou bien dans
le parc municipal*



Fête des arts, 7^e édition

La fête des Arts s'inscrit sur nos agendas pour sa 7^e édition les 9 et 10 septembre 2017 avec comme invité d'honneur à la chapelle de Lauzières : Jean-Louis Chollet.

Vous êtes artiste nieulais et vous désirez participer ? Vous souhaitez permettre à un artiste non nieulais d'exposer chez vous ? Dans tous les cas, faites-vous connaître en mairie. Tant de créateurs cherchent des hôtes pour participer à ce moment festif dédié à l'art. Cette manifestation met en scène notre patrimoine local, tout en mettant en évidence l'univers des artistes. Un moment privilégié dans la vie de la commune qui rayonne à l'échelle de l'Agglomération rochelaise.

+ Rens. Mairie 05 46 37 40 10 ou
mc.vernoux@nieul-sur-mer.fr

Une association qui en a sous la pédale

L'arrivée de nouveaux adhérents lors de ces 18 derniers mois a dynamisé cette association trentenaire. C'est aujourd'hui un peloton proche de 30 cyclotouristes assidus qui mardi, jeudi et dimanche parcourt les routes régionales ou bien participe à des randonnées organisées par des clubs alentour. Il n'est ici pas question de performance moins encore de compétition mais plutôt d'une activité sportive régulière où les mots d'ordre se nomment convivialité, bonne humeur et plaisir d'être ensemble. Le rythme de chacun est respecté même si une petite accélération est toujours la bienvenue pour satisfaire les plaisirs de certains, en attendant le regroupement ultérieur. Le bouche-à-oreille fait son effet puisque les nouveaux adhérents affluent depuis quelques mois et le club est, et sera toujours, très heureux d'accueillir de nouveaux membres pour autant que les règles de sécurité des pelotons soient respectées. Pour illustrer ce renouveau, et avec l'aide de partenaires, de nouveaux maillots ont été créés afin d'illustrer cet esprit d'équipe, ce signe de reconnaissance et appartenance. Dans cet esprit sportif récréatif, l'ambition du VCN17 est de devenir le club cyclo de référence dans le Nord Rochelais, désireux d'accueillir tous les pratiquants isolés à la recherche d'un groupe. Vous y serez les bienvenus.

+ Rens. vcn@hotmail.com ou sur
www.sport50.com/vcn17veloclubnieulais
tél. 05 46 56 20 97



Au Vélocub nieulais, le sport juste pour le plaisir.

CONCERT LOU ORLÉANS JAZZ BAND

DIMANCHE 4 JUIN
À PARTIR DE 11H

Organisé par le festival Dixie Folies,
en partenariat avec la Municipalité
et le Comité des fêtes.

Place de la Liberté François Mitterrand.
Repas 12 € inscription au 07 68 30 79 58

Organisé
par la
Municipalité



MAI

SAMEDI 13 MAI 20H30

Concert

Organisé par l'association Sol Fa Sans Ré.
Espace Michel Crépeau.
Entrée gratuite.

DIMANCHE 14 MAI
DE 10H À 17H

Troc plantes et livres

Organisé par le Comité des fêtes.
Parc Municipal.
Apportez, échangez, troquez... Entrée libre.



MARDI 16 MAI 21H00

Concert musique de chambre

Organisé par la Municipalité.
Avec Marie-Pierre Renaud à la flûte, Christine
Van Beveren au piano et Martine Breillac,
soprano. Eglise Saint-Philbert.
Entrée 3€ (gratuit jusqu'à 18 ans)

Organisé
par la
Municipalité

DIMANCHE 21 MAI
ENTRE 10H15 ET 11H15

3^e traversée de La Rochelle

Organisé par L'amicale des Véhicules anciens.
Parcours identifié dans Nieul-sur-Mer.

DIMANCHE 28 MAI
DE 9H À 18H

Vide-grenier

Organisé par l'ASM football. Parc Municipal
Emplacement 5 m x 5 m : 20 € avec place de
véhicule incluse info : 05 46 37 45 63

JUIN



FOOTBALL

SAMEDI 3 JUIN de 10h à 18h

Tournoi de foot catégorie U7 et U9
Stade municipal

DIMANCHE 4 JUIN de 10h à 18h

Tournoi de foot catégorie U11 et U13
Stade municipal

DIMANCHE 4 JUIN
À PARTIR DE 11H

Concert Lou Orléans Jazz-Band

Voir ci-dessus

Organisé
par la
Municipalité

DU SAMEDI 10 JUIN AU LUNDI
12 JUIN DE 10H À 18H

Portes ouvertes de l'association

Organisé par l'association Arts et Lumières.
Expositions, démonstrations...
Maison des associations. Entrée libre

ON COMPTE SUR VOUS

JEUDI 15 JUIN de 15h30 à 19h

JEUDI 24 AOÛT de 15h30 à 19h

Organisés par l'Etablissement
français du sang
Espace Michel Crépeau



Organisé
par la
Municipalité



TENNIS DE TABLE

DIMANCHE 21 JUIN de 9h à 17h

Finale départementale par équipe
(meilleures équipes du département)
Espace Michel Crépeau.
Entrée libre

SAMEDI 8 JUILLET de 17h à minuit

Tournoi départemental
Ouvert à tous, licenciés ou non.
Inscription 5€/personne.
Espace Michel Crépeau.

VENDREDI 23 JUIN 20H30

SAMEDI 24 JUIN
14H30 ET 20H30

Spectacle

Organisé par les ateliers du Théâtre de poche.
Espace Michel Crépeau
- le 23 à 20 h 30 (ados et adultes)
- le 24 à 14 h 30 (ados et enfants)
- le 24 à 20h30 (adultes et enfants)

SAMEDI 24 JUIN
À PARTIR DE 9H

Randonnée solidaire

Organisé par l'association Du bonheur pour le Mali.
Circuits de 5 et 10 km dans la région rochelaise.
Informations et inscription au 06 19 94 28 56 à partir
du 30 avril

SAMEDI 24 JUIN DE 16H À 1H

Feu de la Saint-Jean

Organisé par le Comité des fêtes.
Jeux enfants et adultes, restauration, buvette,
bal populaire, feu à 23h. Parc Municipal
Entrée libre

DIMANCHE 25 JUIN
DE 14H À 18H

Tournoi d'échecs

Organisé par l'Echiquier nieulais
Maison des associations.

Ouvert à tous.

Inscriptions :
avant le 15 juin
au 06 33 54 32 97



VENDREDI 30 JUIN
DE 18H À 22H

Pique-nique des trois écoles de Nieul-sur-Mer

Organisé par l'Association Indépendante des Parents
d'Elèves. Parc Municipal.
Consulter la page facebook de l'APE Nieul-sur-Mer.

VENDREDI 30 JUIN 20H

Gala

Organisé par l'association Rock Danse
Repas avec orchestre Espace Michel Crépeau.
Ouvert à tous, sur réservation à partir d'avril :
05 46 37 81 32

FÊTE DU PORT DU PLOMB

DIMANCHE 9 JUILLET

Organisé
par la
Municipalité

Les municipalités de Nieul-sur-Mer et L'Houmeau ainsi que l'ensemble du tissu associatif des deux communes vous invitent pour la 7^e édition à fêter le Port du Plomb qui unit nos deux communes, le dimanche 9 juillet 2017.

À partir de 10 heures, une randonnée accessible à tous, le marché de la mer et des stands très variés ouvriront cette journée festive.

Dès 12h, venez déguster sardines grillées, huîtres, grillades, frites, tartes sucrées, salées et buvette : le traditionnel repas concocté par

les associations, à prix raisonnable, le tout ponctué d'animations musicales... À moins que vous ne préférerez rendre visite aux restaurateurs situés à proximité du port.

Tout au long de la journée, différentes activités pour les petits comme pour les plus grands et sorties en mer sur chalutier ou vieux gréement vous permettront de tester votre pied marin.

En soirée la manifestation continuera par un repas musical, suivi d'un feu d'artifice.

Ambiance conviviale, musicale et divertissante garantie !



JUILLET

**SAMEDI 1^{ER} JUILLET
DE 9H À 18H**

Fête du tennis

Organisée par le Tennis Club.

Animations, jeux, avenue Clement Marot.

Ouvert à tous, dès 4 ans. Entrée libre

Rens. : 05 46 37 37 29

**DIMANCHE 9 JUILLET
DE 10H À 11H**

Fête du Port du Plomb et feu d'artifice

Organisés par la Municipalité, en partenariat avec L'Houmeau et l'ensemble des associations des deux communes. Port du Plomb.

Voir zoom . Le programme sera disponible en mairie en juin

VENDEDI 14 JUILLET 11H

Galette sous flamme

Organisé par le Comité des fêtes.

Parking de Lauzières.

Dégustation offerte par le Comité des fêtes

VENDEDI 28 JUILLET

Nuit des étoiles

Organisée par l'association Ciel d'Aunis.

Espace Michel Crépeau



AOÛT

VENDEDI 4 AOÛT 20H30

**Concert par l'orchestre symphonique
Sortilège**

En partenariat avec la Municipalité.

Espace Michel Crépeau. Participation libre

**SAMEDI 5 AOÛT
DIMANCHE 6 AOÛT
DE 14H À 20H DE 9H À 20H**

Ball-trap

Organisé par l'ACCA. Fief d'Angleterre

Inscription auprès de M. Beauvais : 06 50 50 01 06

MARDI 15 AOÛT DE 9H À 18H

Vide-grenier

Organisé par l'ASM football. Stade Municipal

Emplacement 5 m x 5 m : 20 € avec place véhicule inclus



SEPTEMBRE

SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10

Fête des arts

Organisé par la Municipalité, en partenariat avec l'association Arts et Lumières. Dans les rues de la ville et chez les particuliers

EN SEPTEMBRE (DATE À DÉFINIR)

Accueil des nouveaux Nieulais

La Municipalité invite les nouveaux Nieulais arrivés depuis le 1^{er} septembre 2016 à se réunir Sur inscription.

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

Bouffées d'AirPur

Organisées par l'association Nieul Airpur, course nature 10 km en couple mixte + course des enfants réservée aux élèves scolarisés à Nieul-sur-Mer.

Départ Espace Michel Crépeau.

plus d'info : 06 08 03 28 15

Organisé
par la
Municipalité

Organisé
par la
Municipalité

Organisé
par la
Municipalité

Un feu d'artifice clôturera la fête du Port du Plomb



PÉTANQUE

**de 13h à 20h
réservé aux licenciés
Parc Municipal**

MERCREDI 26 AVRIL

Concours officiel 55 ans et + F4

SAMEDI 29 AVRIL

Concours officiel

MERCREDI 28 JUIN

Concours officiel 55 ans et + F4

SAMEDI 15 JUILLET

Concours officiel

SAMEDI 29 JUILLET

Concours officiel

MERCREDI 9 AOÛT

Concours officiel 55 ans et + F4

MARDI 15 AOÛT

Concours officiel

MERCREDI 6 SEPTEMBRE

Concours officiel 55 ans et + F4

